

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS53

présenté par
Mme Valentin

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose de prolonger l'expérimentation des salles de consommation à moindres risques, dites « salles de shoot » jusqu'au 31 décembre 2025.

Cette expérimentation avait été lancée en 2016 avec l'ouverture de deux salles : une à Paris et une à Strasbourg. Celle-ci se termine en Mars 2022.

Deux interrogations persistent cependant. D'une part, de plus en plus d'initiatives et de projets sont mis en place pour sensibiliser les jeunes à l'égard des addictions dont celles liées à la consommation de substances illicites, alors que les SCMR permettent de pérenniser la consommation de drogue donc d'entretenir une forme de dépendance et de banaliser son usage auprès des populations ; d'autant plus qu'une immunité pénale a été initiée pour les consommateurs au sein de ces salles.

D'autre part, ces salles doivent bien évidemment s'inscrire dans une logique de parcours de soins et de prise en charge globale. Si nous devons conserver ces 2 salles il faut faire évoluer le modèle et que toutes permettent une prise en charge élargie (activités culturelles, hébergement temporaire, randonnées) à l'image de celle de Strasbourg. Les 3/4 des personnes utilisant ces salles sont sans domicile fixe.

Les moyens alloués aujourd'hui à cette politique publique de prise en charge de la toxicomanie sont bien insuffisants, il faut également développer l'amont et l'aval c'est-à-dire des lits d'addictologie et des lieux post cure.

La toxicomanie est un vrai fléau pour nos jeunes et plus largement notre société. Il faut sensibiliser au maximum pour leur éviter de sombrer dans l'addiction mais si malheureusement elle s'installe il faut tout faire pour les sortir de là et le plus tôt possible. Maintenir ces 2 salles est un véritable enjeu de santé publique. À Paris, c'est entre 800 et 900 passages par jour de toxicomanes à qui l'on

distribue des kits stériles d'injection. Si demain nous supprimons ces salles, les seringues se retrouveront dans la rue, dans les parcs avec tous les risques de contamination sida, hépatite C, etc.

Cet amendement vise ainsi à mettre un terme à cette expérimentation afin de rediriger les personnes faisant usage de substances illicites vers des centres proposant des prises en charge globales contre la toxicomanie.